

Vote n° 128, Travaux publics, ministère de la Marine.

Vote n° 144, Inspection des bateaux à vapeur, Vote n° 229, Divers, monuments des champs de bataille.

La résolution est adoptée.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$4,233.33, représentant un tiers de l'item suivant à être voté, tel que prévu par le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937, présenté à la Chambre des communes au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1937, à savoir:

Vote n° 90, (item 11), Travaux publics, salle d'armes de Westmount.

La résolution est adoptée.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$9,200, représentant la moitié de chacun des différents item à être votés par le Parlement, tels que prévus par le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1937, déposé en Chambre au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier de l'année se terminant le 31 mars 1937, savoir:

Vote n° 91, (item 2 et 12), Travaux publics, Belleville et London.

Vote n° 146, Pêcheries, construction de passes migratoires.

La résolution est adoptée.

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$10,930,095.28, représentant un douzième de la somme de chaque item à être voté, tel que prévu dans le Budget supplémentaire spécial pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1937, déposé en Chambre à la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1937.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Est-ce que cela inclut quoi que ce soit se rapportant aux versements sur le blé?

L'hon. M. DUNNING: Non.

La résolution est adoptée.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas \$33,333.33, représentant un sixième de l'item suivant à être voté par le Parlement, tel que prévu par le budget supplémentaire spécial pour l'exercice se terminant le 31 mars 1937, déposé en Chambre au cours de la présente session du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, au compte de l'exercice financier de l'année se terminant le 31 mars 1937, savoir:

Vote n° 342, Mines, Territoires du Nord-Ouest, levés topographiques.

La résolution est adoptée.

Il est fait rapport sur les résolutions qui sont lues une deuxième fois et adoptées.

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Sanderson.

L'hon. CHARLES DUNNING (ministre des Finances) propose la résolution suivante:

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1937, la somme de \$17,658,106.65 soit imputée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

La résolution est adoptée.

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1937, la somme de \$10,963,428.61 soit imputée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

La résolution est adoptée.

Il est fait rapport sur les résolutions qui sont lues une deuxième fois et adoptées.

M. Dunning demande alors à déposer un projet de loi (bill n° 69) accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public au compte de l'année financière expirant le 31 mars 1937.

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu une première fois.

M. Dunning demande à déposer un projet de loi (bill n° 70) accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public au compte de l'année financière expirant le 31 mars 1937.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Au point de vue procédure, je considère que ce sont deux bills distincts et que nous devrions les examiner séparément en comité. On pourrait aborder le premier et ensuite le ministre pourrait proposer le deuxième.

L'hon. M. DUNNING: Conformément à la façon habituelle de procéder, j'ai déposé un projet de loi, et j'ai pensé qu'il serait opportun de ma part, afin d'économiser le temps de la Chambre, de présenter le deuxième pour que nous puissions étudier les deux à la fois en comité.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Il est plutôt rare que deux projets de loi soient étudiés simultanément.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. DUNNING: Je propose donc que le projet de loi (bill n° 69) soit lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois; rapport est fait du bill, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

L'hon. M. DUNNING: Je propose la première lecture du projet de loi (bill n° 70) tendant à accorder à Sa Majesté certaines som-